



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2023- 358

Date :

Mis en ligne le : 07 JUIN 2023

07 JUIN 2023

Objet : **Projet Alimentaire Vitrollais**
Intitulé « A table ! Du jardin à l'assiette »

Lieu : **Autour du City Stade des Pins**

Date : **10 juin 2023**

N° Acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le Plan Gouvernemental VIGIPIRATE n°10200/SDGSN/PSE/PSN/CD du 1^{er} décembre 2016 ;
Vu l'arrêté municipal relatif à la réglementation sur le bruit n° 03-363 en date du 30 octobre 2003 ;
Vu la volonté de la ville de Vitrolles d'organiser le lancement officiel au grand public du Projet Alimentaire Vitrollais intitulé "A table! Du jardin à l'assiette", aux lieu et date indiqués en objet ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions de manière à maintenir le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1

La ville de Vitrolles organise le lancement officiel au grand public du Projet Alimentaire Vitrollais "A table ! Du jardin à l'assiette", le 10 juin 2023, de 10h à 15h, autour du city Stade des Pins. Cette animation s'articulera autour de stands, d'ateliers de cuisine/transformation, de jeux et de conférence liés à l'alimentation de qualité.

Article 2

La direction de la Voirie, des Réseaux et de la Circulation est chargée d'afficher un exemplaire de l'arrêté sur le site, 7 jours minimum avant le début de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Cheffe de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur de la Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Vie Associative et Participation Citoyenne,
- Madame la Directrice Economie Emploi,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

PLAN D'IMPLANTATION

Entrée city stade



Stand AVES
1 table
1 chaise
2 grilles caddie

Stand AMAP
1 table
3 chaises
3 grilles caddie

Côté city stade - proximité balançoire



Stand Nutrichamps
2 tables
8 chaises
1 grille caddie

Arrière du City Stade



Stand producteurs
localux TBC

Côté City stade



Stand Calcaix
4 tables
6 chaises
3 grilles caddle
Electricité triphasé

Face City Stade



Stand Marché de
Léon
2 tables,
4 chaises,
3 grilles caddle,
Electricité 3kw